Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du mercredi 16 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 820 ; enfants, 1150. — Refuge 29 lits.

Les sociétés patriotiques autorisées. — Quatre arrêtés préfectoraux, en date du 11 janvier, autorisent respectivement la constitution légale des sociétés patriotiques suivantes : « les Joyeux voyageurs », « le Pigeon noir », « le Club symphonique », « les Toupiers ».

La première de ces sociétés a son siège au numéro 205 de la rue des Longues-Haies, à l'estaminet Léon Pilliaert ; la deuxième, au numéro 316 de la rue du Tilleul, à l'estaminet Dujardin ; la troisième, au numéro 75 de la rue de Tourcoing, à l'estaminet Haustrate ; la quatrième, au numéro 215 de la rue de l'Epeule, à l'estaminet Désiré Cansier.

Wasquehal. — *Un pénible accident a la ferme Lepers.* — La ferme exploitée par M. Lepers, à Wasquehal, près de la gare de Croix, a été, mercredi matin, le théâtre d'un accident, qui causera, tout donne lieu de le craindre, la mort de la victime.

Un domestique au service de la maison, Auguste Consaert, âgé de vingt-sept ans, *amenait un cheval dans* l'écurie, où s'en trouvait un autre qui n'était pas sorti depuis plusieurs jours. Celui-ci, heureux de voir arriver un compagnon, manifesta sa joie à sa façon par des hennissements et des gambades; mais il renversa Auguste Consaert, et lui fractura le crâne d'un coup de sabot.

Le malheureux, après avoir reçu les soins de M. le docteur Waltez, a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, dans un état qui inspire les plus grandes inquiétudes. M. l'abbé Derno, aumônier de l'établissement, lui a administré les derniers sacrements dans l'après-midi.

Lannoy. — *L'état-civil en 1894.* — Pendant l'année 1894, il y a eu, à Lannoy, 67 naissances dont : Enfants légitimes, garçons 27, filles 36, enfants non reconnus, garçon 1, filles 3. — Au total : 67.

Un garçon et une fille sont mort-nés.

Il y a eu, en outre, 19 mariages et 41 décès, dont 21 du sexe masculin et 20 du sexe féminin. Il n'y a pas eu de divorce.

— *Le degré d'instruction des conscrits.* — Sur vingt jeunes gens inscrits comme devant subir le sort, à Lannoy, le 31 janvier, 16 savent lire, écrire et compter, un sait lire et écrire, et les trois autres sont illettrés.

Communications

INSTITUT TURGOT. — *Demain matin, à dix heures et demie* a eu lieu, au siège social, Institut Turgot, rue de Soubise, la réunion générale de l'Association des anciens élèves de l'Institut Turgot. L'association a désigné comme suit son bureau pour l'année 1895 : MM. Edmond Wulem, président; Alfred Waute et Albert Dubamel, vice-présidents; Léon Gadenne, trésorier; Georges Dubrueuil, secrétaire; Felix Decarpentries, secrétaire-adjoint; Ernest Deprès, Georges Dunoette, Jean De Ryck, Charles Schwartz, Floris Voreux, Gaston Dubureq, commissaires. La commission rappelle aux membres de l'association que le banquet annuel aura lieu samedi prochain 19 courant à 8 heures du soir, dans la salle Simons, rue Neuve.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* : **Formulaire de Manipulations et d'Analyses Chimiques**, par M. AUGUSTE BÉGHIN, professeur de chimie à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. 39266 89070

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égouts, aqueduns, caniveaux, Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80653 3608

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Grande-Rue, 285;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue Pierre-de-Roubaix, 159;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Rue Daverney, 37;
Place d'Amiens, Mayot, boul.;	Rue Turgot, 68;
Rue d'Italie, 36.	Place de la Gare, 129;
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 48.
Rue de Tourcoing, 155;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue du Tilleul, 123,	A TOURCOING
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue Cornelle, 7;	Rue de Gand, 91;
Rue Ma Campagne, 113;	Rue du Tilleul, 16.
Rue du Collège, 71 bis;	A CROIX
Rue de Cartigny ;	Rue de la Carechez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9 ;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Une distinction bien méritée. — Notre sympathique professeur de l'Ecole de dessin et de peinture vient de recevoir les palmes académiques. C'est avec une réelle satisfaction que nous avons trouvé son nom dans la liste des promotions publiée par l'*Officiel* de jeudi. M. Henry Jacquet était bien désigné pour être l'objet de cette distinction. Artiste de talent, il a déjà fait ses preuves et un magnifique portrait lui valait une mention au Salon de 1894.

Aux écoles académiques, M. Jacquet s'est toujours montré professeur aussi intelligent que dévoué : tous ses élèves l'estiment beaucoup.

Aussi nous sommes persuadé que la nouvelle de cette distinction sera très favorablement accueillie à Tourcoing, où M. Jacquet ne compte que des amis.

Nous nous joignons volontiers à toutes les félicitations qui ne manqueront pas d'être adressées au nouvel officier d'Académie.

Entre frères et amis. — Les faits se sont passés mardi soir, au café Louis, près de la Mairie.

M. Delphin Dumortier, conseiller municipal, prenait une chope au comptoir, avec M. Volt-Catteau, conseiller prudhomme. M. Tibodo, marchand de journaux, qui s'y trouvait avec des amis, alla serrer la main à M. Volt en disant « qu'il ne voudrait pas en faire autant avec le conseiller municipal, qui n'était qu'un vaurien », et, s'approchant davantage, il continua à injurier M. Delphin Dumortier; celui ci repoussa son insulteur en l'appelant « son tour « mouchard ». La querelle s'envenima de plus en plus et des mots on en vint aux actes. M. Delphin Dumortier reçut un coup violent sur l'oeil droit.

M. Tibodo fut alors terrassé ; en se relevant, il se jeta de nouveau sur son adversaire, et lui cracha plusieurs fois à la figure.

M. Delphin Dumortier, furieux, lui jeta une chope à la figure et lui fit une assez grave blessure au-dessus de l'arcade sourcilière gauche.

M. Tibodo se rendit au poste de police tout ensanglanté et déposa une plainte; M. Delphin Dumortier vint ensuite et exposa également son affaire. Enfin, mercredi après-midi, M. Lenoble procéda à une enquête, d'où il résulterait que les premiers torts étaient du côté de M. Tibodo; on ajouta même que celui-ci aurait bien voulu que l'affaire en restât là. Mais elle suivra son cours.

C'étaient autrefois de bons amis que MM. Delphin Dumortier et Tibodo. Les temps sont bien changés.

Perte de 2,000 francs. — M. Boute, sacristain de l'église Saint-Christophe, demeurant rue de la Cloche, a perdu mardi, en faisant des courses, une enveloppe blanche, renfermant deux billets de banque de 1,000 fr.

Nouveaux. — *Un enfant brûlé.* — Hier ont eu lieu les obsèques de la jeune Louise Tkindt, âgée de 2 ans 1/2 qui a succombé à la suite de brûlures occasionnées par de l'eau bouillante.

Dimanche dernier la pauvre enfant était tombée dans un récipient contenant du bouillon très chaud qui avait été déposé sur le sol. Malgré les soins prodigués par M. le docteur Ducroquet, de Marcq, la fillette a succombé mardi à ses horribles brûlures.

Halluin. — *Nécrologie.* — Il y a quelques jours ont eu lieu à Halluin, les obsèques de M. François Cauchefert, directeur de fabrication d'ameublements de la maison Lemaître-Demeester et fils, depuis onze années.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, comptable de la même maison. Les patrons et les ouvriers suivaient.

M. Cauchefert a succombé à une maladie qui, depuis longtemps déjà, le minait et le tenait éloigné de son bureau. Mais, malgré cela, M. Lemaître, qui est maire d'Halluin, s'est fait un devoir de régler, au directeur de son établissement, ses appointements, jusqu'au moment où la mort est venue l'enlever à l'affection des siens. Voilà, ce semble, un exemple qu'il est bon de signaler, à ceux qui considèrent les patrons comme des ennemis.

Marcq-en-Barœul. — *On nous prie d'informer le public, ou de lui rappeler, que l'obit du mois, pour le repos de l'âme de M. le chanoine Hotlebecque, sera célébré, le jeudi 24 janvier, à 11 heures, dans l'église de Marcq-en-Barœul.* Il sera prononcé, par Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille, l'éloge funèbre du vénéré supérieur, si unanimement regretté dans les deux diocèses de Cambrai et d'Arras.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— COURS du Jeudi 17 Janvier 1895 —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oosteamp 0,80 la douz.
Limandes soles, 0,75 c. le 1/2 kilo
Soles à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k.
Langoustes extra « à » fr.		Cabillaud	0,75
Homards (gros) » » » » » f.		Maquereaux	» »
Crabes	0,00 et 0,00	Soles	2,00
Ecrevisses (moyennes)	et 0,00	Turbots	1,25
		Bar	» »
Escargots. la douz.	et 0,80	Barbue	1,25
		Raies	0,70
HUITRES la douz.		Flotte	» »
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	0,60
Anglaises (extra-fines)	2,00	Carrelets (plets)	0,50
Moules (le kilo).	0,45	Truite saumonée	» »
		Anguilles de rivière	» »
Salaisons		Anguilles de mer	» »
Saumon rouge le 1/2 kil.	1,25	Vives	» »
Morue nouvelle le 1/2 k.	0,75	Saumon blanc	1,00
Harengs saurs à 0,50 2/0-1/0 0,10 pièce		Cevettes	» »
Harengs saurs 2/0 1/0		Brochet (grosse pièce)	» »
Craquelots, 0,15 la pièce		Merlans	» »
GROS		Eperlans	» »
ET		Merluches	1,00
DÉTAIL		**Harengs frais**, 4 pour	» »

Véritables **Kaapers**, harengs fumés spécialement, 0,20 la pièce.
HUITRES VICTORIA superfines, sans dépenses, 40 fr. le cent
Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douzaine

LILLE

Un pick pocket à Lille. — Mercredi vers 10 heures du matin, M. Paul Leirens, représentant de la maison Walker et Cie, se disposait à prendre le train, lorsqu'il s'aperçut de la disparition de son portemonnaie contenant 320 francs.

La Société régionale des Architectes du Nord de la France a tenu sa séance annuelle, à Lille, le 12 janvier 1895.

La Société a procédé à l'installation de son bureau qui est ainsi composé pour l'année 1895 :

Président : M. Batteur, architecte à Lille ; vice-président, M. Destombe, à Roubaix ; secrétaire général, M. Vouvreon, à Lille ; secrétaire adjoint, M. Cockenpot, à Lille ; archiviste, M. Contamine, à Lille ; trésorier, M. Crein, à Tourcoing ; délégué de la Somme, M. Billoré, à Amiens ; délégué du Pas-de-Calais, M. Couturaud, à Arras.

Elle a ensuite remis une médaille commémorative à ses membres fondateurs : MM. Contamine, J.-B. Cordonnier, L. Dutouquet, L. Giquin, A. Mouvreon et F. Vanneberghe, à l'occasion de son 25e année d'existence.

Elle a ensuite entendu une intéressante conférence de M. C. Batteur, sur le rapport de M. Lucien Magne, architecte, relatif à la mission en Grèce pour l'étude de la structure et de la décoration des monuments grecs.

Dans la seconde partie de cette conférence, M. Batteur s'adresse tout particulièrement aux détraqués sur l'architecture grecque primitive et sur les découvertes faites en ces derniers temps à Santorin, Troie, Mycènes, etc.

LES DÉCORATIONS UNIVERSITAIRES

L'*officiel* du 16 publie les décorations universitaires décernées au titre du ministère de l'instruction publique.

Sont nommés *officiers de l'instruction publique* :

MM. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais; Dugardin, président de la Société du *Denier des écoles laïques*, à Lille; Mme Landouzy, artiste lyrique à Paris; Leloup, conseiller général, délégué cantonal à Arras; Luc, professeur de musique à Saint Omer; Mauhon, premier président de la Cour d'appel de Rennes, officier de la Legion d'honneur, ancien procureur général à Douai; Michel, colonel du 43e régiment d'infanterie, sous-chef au cabinet du ministère de la guerre, ancien chef d'état-major du 1er corps d'armée; Van den Berg, architecte, professeur aux écoles académiques de Lille; Zurlinden, général de division, commandant le 4e corps d'armée, commandeur de la Légion d'honneur.

Sont nommés *officiers d'académie* :

MM Clément, chef de l'état-civil, en retraite, secrétaire des prud'hommes, à Valenciennes ; Cocheteux, président de la société de gymnastique et d'armes « l'Honneur de Douai » à Douai ; Defline, conseiller général, maire de Bruay, membre du bureau de l'administration du lycée de Valenciennes; Dubois, conseiller municipal à Maubeuge, membre du bureau d'administration du collège ; Fournez, procureur de la République à Lille; Grand, vice-président du Conseil de préfecture du Nord ; Houbron, membre de la commission de la Bibliothèque de Lille ; Mlle Hudelo, institutrice libre à Lille.

MM. Jacquet, professeur aux Ecoles académiques de Tourcoing; Lambert, fondateur de cours publics et gratuits de comptabilité à Anzin; Lecat, adjoint au maire de Cambrai, délégué cantonal; Martin, professeur à l'Ecole nationale de musique de Valenciennes ; Pentel, chef de division à la préfecture du Pas-de-Calais; Petin, chef de la musique municipale de Saint Pol (Pas-de-Calais) ; le docteur Pollet, médecin des écoles normales de Douai, délégué cantonal; Thellier, de la Neuville, président de la société de tir de Lille; Turbelin, professeur à l'Ecole nationale de musique de Roubaix ; Vallez, publiciste à Saint-Omer; Mlle Van Tieghem, directrice d'institution libre à Dunkerque ; M. Wemaere, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Wormhoudt.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 16 janvier.* — REBELLION. — Un peintre du nom de Jules Robbe, 29 ans, avait, dans un estaminet de la rue du Grand-Chemin, à Roubaix, causé du scandale : un agent fut appelé, mais eut beaucoup de peine à emmener au violon le perturbateur, qui se débattait et jouait des pieds et des mains contre l'agent. Robbe est condamné à huit jours de prison.

LE DÉLIT AUX ÉTRENNES. — Le premier jour de l'an, un employé au service de l'ébouage avait appris que deux individus demandaient des étrennes rue d'Alsace à Roubaix, dans diverses maisons, comme s'ils appartenaient au personnel : or, ni l'un ni l'autre n'approchaient même pas de près ce service.

Ils furent signalés à la police et c'est ainsi qu'ils sont déférés à la police correctionnelle pour escroquerie. Ce sont l'un Félix Garez, 52 ans, cuisinier à Roubaix; l'autre Camille Carton, 35 ans, peintre à Mouscron. Le premier écoulle une peine de quarante jours, l'autre une peine de deux mois.

UN PROCÈS DU BEC AUER. — On sait ce qu'est le bec d'éclairage, dit Bec Auer, avec sa flamme douce, blanche, se rapprochant de la lumière électrique : son prix de consommation est, paraît-il, beaucoup moins élevé que le prix du gaz d'éclairage ordinaire, surtout à Roubaix. Plusieurs particuliers et surtout beaucoup de cafés à Lille, Roubaix et Tourcoing ont adopté ce système.

Ce mode d'éclairage consiste non pas dans la combustion du gaz, comme cela se voit dans tous les appareils, mais dans l'incandescence d'un tissus ou toile revêtant la forme d'un manchon et placé sur l'ouverture par où passe le gaz. L'extrémité de l'appareil est une sorte de chalumeau; le gaz est utilisé comme foyer non pas lumineux, mais calorique : c'est un réchaud qui chauffe et met en incandescence le tissu composé d'oxydes de terre rare, lequel ainsi enflammé produit la lumière blanche-verte que l'on sait.

Depuis plusieurs années, à Paris surtout, ce procédé est employé, et dans nos villes du Nord, il est appelé à avoir un certain succès, parce que, étant d'une consommation moins coûteuse que le procédé classique du bec de gaz, il produit une lumière moins éclatante et plus fixe que ne le fait l'électricité.

Une société avait été constituée en France sous le nom de *Société française d'incandescence* pour exploiter le brevet pris en Allemagne en 1885 et à Paris en novembre de la même année par Carl Auer von Welsoath.

D'autres brevets ont, paraît-il, été délivrés aussi dans les divers autres pays d'Europe, de telle sorte que cette société prétendant avoir le droit exclusif d'exploiter le procédé en question, a résolu de poursuivre comme contrefacteur tout fabricant ou chimiste qui préparerait et mettrait en vente les becs dits Auer, ou plutôt les becs fabriqués et disposés dans les conditions que nous avons signalées.

Une dizaine de maisons plaident actuellement avec cette Société, devant le Tribunal de la Seine. M. Guyot, fabricant de ce système de becs, et demeurant à Lille, a été déféré devant les juges de Lille, pour agent correctionnellement.

C'est Me Fauchille qui soutient la demande au nom de la Société française d'incandescence.

Me Léon Petit est chargé des intérêts de M. Guyot.

L'invention d'Auer consiste dans le fait d'avoir disposé en forme de chapeau des oxydes de métaux rares; comme ces métaux ont déjà, antérieurement, été utilisés pour produire par leur incandescence de la lumière blanche, il s'agit de savoir si la forme nouvelle donnée par Auer constitue un procédé breveté ; c'est ce que soutiennent les demandeurs et ce que conteste M. Guyot qui d'ailleurs prétend que ce brevet est nul pour défaut de nouveauté et de description, laquelle description serait incomplète et inexacte.

Au surplus, ajoute Me Petit, ce brevet est frappé de déchéance, 1° pour introduction en France d'objets fabriqués en pays étrangers et semblables à ceux revendiqués par le brevet ; 2° pour non exploitation du dit brevet dans les deux ans de la date où il a été pris.

Ces divers points donnent lieu à de longues discussions, tant au point de vue technique qu'au point de vue juridique.

La cause est mise en délibéré. Nous tiendrons les lecteurs au courant de ce procès.

Procès de presse. — Vers la fin de l'année dernière, un nommé B..., maître maçon à C..., commune de l'arrondissement d'Avesnes, avait une altercation avec sa femme qui, battue par son mari, dut prendre la fuite par la fenêtre et se réfugia dans une maison voisine. Le lendemain, elle se présenta à la gendarmerie de J..., et déposa une plainte contre son mari. Une enquête fut ouverte et la dame B... demanda à la justice une séparation de corps.

Cette affaire avec tous ces détails vint à la connaissance du journal *La Frontière* qui publia les noms; de là, procès en diffamation intenté par M. B... à M. de Cagny, directeur-gérant de ce journal.

M. B... demandait, il y a huit jours, par l'organe de M. Maire, avocat, 500 francs de dommages intérêts, plus une insertion du jugement à intervenir dans le plus prochain numéro du journal.

Me Fabre, défendeur, plaida de la bonne foi de son client qui croyait qu'une chose rendue publique par la nature des faits, était la chose de tous, et qu'il pouvait insérer dans les colonnes de son journal des détails non contestés qui pouvaient intéresser ses lecteurs.

Le ministère public parla dans le même sens et le tribunal mit l'affaire en délibéré.

Le jugement a été prononcé ce matin au commencement de l'audience et M. de Cagny a été renvoyé des fins de la plainte et le sieur B... condamné aux dépens.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Union Dramatique.* — Nous apprenons que cette société, dont nos concitoyens ont déjà pu, à maintes reprises, apprécier la valeur, a été demandée, pour le 27 de ce mois, afin de prêter son concours au concert que donnera la Musique municipale de Flers.

L'*Union dramatique* vient de voir grossir son noyau de membres actifs par l'admission de nouveaux sociétaires ayant déjà fait leurs preuves : sa première grande soirée offrira à ses membres protecteurs et honoraires, sura lieu en mars ; sans connaître encore les œuvres qui y seront représentées, nous sommes persuadé que le succès de la société ne sera pas moindre que lors de son dernier concert d'abonnement de 1894.

Dans une récente réunion, l'Union dramatique a renouvelé sa commission pour 1895 comme suit : Président d'honneur, M. Louis Gran, conseiller municipal ; président, M. Eugène Van Pachterbeke ; vice-président-secrétaire, M. Lefebvre ; archiviste-trésorier, M. Jules Scamps, régisseur général, M. Alphonse Dujardin.

Mouveaux. — Le nouveau choral l'*Avenir*, société de 20, constituée par un groupe de membres de l'ancienne société dissoute, fêtera dimanche prochain 20 courant, à 2 heures précises, la Ste-Cécile, par un banquet suivi de bal qui aurontlieu au local, sur la Place. Les personnes invitées sont priées, pour se conformer à la loi, de se munir de leur lettre d'invitation.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.

A propos de l' « Armée du Salut »

CROIX, le 16 janvier.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je lis, dans votre dernière édition, que je me suis interposé pour empêcher M. Vanniewenhuyse de casser une quelque chose dans le local occupé, à Croix, par l'*Armée du Salut*.

Je déclare que je me trouvais sur le seuil de ma porte, et que j'assistais en indifférent à la scène. Quand M. Vanniewenhuyse m'a aperçu, il a dit : En voilà encore un des salutistes! Je vais lui faire son affaire!

Et, avant que j'eusse le temps d'ouvrir ma porte, il m'a porté, dans l'œil, le formidable coup de poing dont vous avez parlé.

Veuillez agréer, etc.

CHARLES PLAYOUST.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX-DESTROYES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Carlos FREMAUX, veuf de Dame Victorine PAUWELS, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1895, dans sa 88e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 18 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 7.

Les amis et connaissances de la famille DELMOTTE-MARTIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie MARTIN, veuve de Monsieur Louis DELMOTTE, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1895, dans sa 77e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir, 8.

Les amis et connaissances de la famille CATTEAU-PETIT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Claire-Clémence CATTEAU, décédée à Roubaix, le 17 janvier 1895, à l'âge de 3 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Spulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Cugnot, 68, coin de la rue de la Limite.

BELGIQUE

MM. l'abbé Daens et Woeste à la Chambre. Vifs incidents. — Séance du 16 janvier. — *Budget de la Justice.* — M. Heynen présente des observations, notamment au ce qui concerne les tarifs exagérés des expertises médico-légales et l'association des communes en vue de l'établissement d'hôpitaux communs.

M. Heuse s'occupe aussi des employés des greffes il proteste contre l'obligation imposée aux malheureux qui ont obtenu le *Pro Deo de se faire* représenter par un avoué qu'ils n'ont pas le droit de choisir.

M. de Sadeleer appuie cette observation.

M. Heuse se plaint encore de ce que les ingénieurs des mines refusent de communiquer leurs rapports aux avocats plaidants et exprime le désir que les enquêtes en divorce aient lieu à huis-clos.

M. Fagnart appuie ces différentes observations.

M. Bertrand se plaint que les pénalités ne soient pas mises en rapport avec les nécessités de la question sociale ; il faudrait remédier par des lois démocratiques aux contingences de l'hérédité et du milieu, qui sont les causes fréquentes de la criminalité ; il voudrait que les indigents qui dérobent des objets alimentaires nécessaires à leurs besoins ne tombent pas sous l'application de la loi. Il dit aussi que les prisonniers sont trop bien traités en Belgique ; leur situation est plus enviable que celle des ouvriers.

Il appuie les observations de M. Lauters relativement au travail des prisonniers.

L'orateur demande qu'on multiplie les écoles de bienfaisance et les caisses d'assurances contre la vieillesse, les infirmités et les maladies.

M. Bertrand critique le régime du code pénal militaire et le système de correction employé à la maison de Vilvorde.

Il croit que les pénalités de la loi sur le travail des femmes et des enfants ne sont pas assez sévères.

L'orateur critique la situation des ouvriers au *Moniteur belge*.

M. Alfred Defuisseaux demande une amélioration de la situation des surveillants de prison. (On rit.)

M. Gillard dit que l'école de bienfaisance de Namur est insalubre et mal construite.

Il demande qu'elle soit démolie et rebâtie en pleine campagne.

M. Delyeux demande au gouvernement de déposer le plus tôt possible son projet de loi sur le vagabondage.

Il proteste contre les maisons de jeu et dit qu'il voudrait voir déposer à la Chambre le projet de M. de Coninck.

M. le président Tack. La parole est à M Daens.

Assistât un grand mouvement d'attention se produisit dans l'assemblée.

M. Daens. — Mon principe est de parler flamand. Je continuerai. Seulement, par égard pour M Woeste, qui, à en juger par la manière dont il a lu ici le flamand (rires), a encore beaucoup à apprendre en fait de flamand (nouveaux rires), je parlerai aujourd'hui le français.

M. Dircks. — Et votre programme? Vous violez vos engagements en parlant français.

M. Daens. — M. Woeste a voulu établir qu'il y a 4,400 secourus à Alost. Sur quels chiffres se base-t-il ? L'administration communale est très lente à publier les listes électorales et les comptes du bureau de bienfaisance (Rires). Seulement elle a des *Monita secreta* à la disposition de M. Woeste. (Rires).

Pour 1891, il y a eu 2,183 secourus. En 1892, il y en a eu 9,009. Depuis, plus de documents officiels.

M. de Malander. — Il faudrait défalquer les secours momentanés.

M. Woeste. — J'ai fait la distinction (bruit à gauche).

M. Daens. — Voici le texte de vos paroles d'après les *Annales*. Elles sont formelles. Il me reste à répéter après M. Woeste qu'il y a lieu pour la Chambre et pour le pays de se tenir en garde contre les assertions de certaines personnes. (Hilarité sur beaucoup de bancs à droite. Applaudissements à gauche).

M. Daens. — Venons aux salaires à Alost.

M. Dirickx. — M. Woeste n'a pas parlé des salaires ! (Protestations).

M. Daens. — Voici les *Annales*. (Rires.) J'ai affirmé que les ouvriers gagnent 10 francs par semaine à Alost. M. Woeste a dit qu'il doutait de mes paroles. Il a eu raison. (Rires.) Je me suis trompé, ils gagnent 8 francs par semaine! (Vive sensation.)

M. Dirickx. — C'est vrai. Mais quel remède proposez-vous, Monsieur Daens? (Bruit.)

M. Daens. — Venez faire une enquête chez nos pauvres ouvriers. A Ninove, la situation est aussi lamentable. Une lettre émanant d'ouvriers blâme M. Woeste de son langage, confirme ce que j'ai dit et taxe M. Woeste d'homme qui veut paraître démocrate.

Si M. Woeste le veut, nous irons chez les ouvriers de notre arrondissement... (Rires à droite).

A gauche : Le bon et le mauvais larron !

A droite : Quel remède proposez-vous à cette situation ?

M. Anseele. — La Lys a gagné des millions sur un capital de 3 millions !

M. Daens. — *Je dis que des gens gagnant 6, 7 et 8 fr.* par semaine, ayant femme et enfants, doivent être secourus. (Bravos à gauche).

A gauche : Vovez qui vous applaudit !

M. Daens. — Je ne demande les applaudissements de personne.

M. Daens. — M. Woeste ne connaît pas nos classes ouvrières dans l'arrondissement d'Alost. (Protestations sur quelques bancs à droite.)

M. Mesens. — M. Woest à plus servi les ouvriere que vous! (Applaudissements sur quelques bancs à droite.)

M. Vandenpeereboom. — M. Woeste visite les pauvres depuis 30 ans. M. Daens, dites la vérité ! (Tumulte à gauche. Bruits sur quelques bancs à droite.)

M. Begerem. — Je demande le rappel au règlement. (Nouveau tumulte à gauche. Cris : Taisez-vous ! M. Daens se défend ! M. Woeste l'a attaqué ! Respectez ce prêtre !)

M. Furnémont. — Vous ne respectez pas même la robe d'un prêtre qui aime les ouvriers! Vous êtes voués à toutes les défenses du capitalisme! Vous êtes des pharisiens! Vous, ministre de la justice, je vous rappelle à l'ordre! (Applaudissements à gauche. Rires à droite.)

M. Begerem. — M. *Furnémont a des prétentions ridicules.* Qu'est-ce que cette question personnelle a à faire dans la discussion du budget de la justice ?

A gauche : Vous savez bien que c'est M. Woeste qui a attaqué M. Daens.

M. Tack. — C'est exact. Je ne puis empêcher M. Daens de répondre, puisqu'on a traité la même question avant lui. (Applaudissements.)

M. Daens. — *Je n'ai pas recherché les applaudissements de personne.* Les socialistes et moi sommes en désaccord sur des points fondamentaux, au point de vue religieux et au point de vue social.

Mais je veux des réformes radicales, énergiques, comme le veut mon chef suprême, le Pape, qui a dénoncé la misère imméritée de beaucoup d'ouvriers. (Applaudissements sur beaucoup de bancs.)

On a nié que la misère fût si considérable à Alost. J'ai prouvé qu'elle l'était. *J'affirme que, si en dehors de la* charité officielle, la bourgeoisie n'intervenait pas généreusement, des centaines d'ouvriers mourraient de faim à Alost. (Vive sensation.)

A droite : Quels remèdes proposez-vous?

M. Daens. — Avant de chercher les remèdes, il faut constater et décrire le mal. (Bravos sur beaucoup de bancs.)

Nous avons le devoir de travailler à faire une société où la part de la misère soit réduite au minimum. (Vive approbation sur plusieurs bancs.)

Pourquoi ne voulez-vous pas réduire les dépenses militaires? (Bravos!) Pourquoi ajournez-vous l'impôt progressif? Pourquoi, vous qui ne voudriez pas risquer votre fortune au Congo, y jetteriez-vous la fortune du pays? (Longues acclamations sur les bancs de la gauche et sur quelques bancs de droite).

Soyons ménagers des deniers publics : nous trouverons des ressources pour soulager le peuple. (Nouvelle approbation).

M. Woeste répond. Des infamies ont été commises à Alost contre moi. On a attaqué une famille. Quand on est élu dans ces conditions, on ne devrait entrer ici que la rougeur au front ! Violentes protestations. Cri : Voilà comment on traite un prêtre ! A l'ordre !) La gauche vous a applaudi, c'est votre châtiment ! (Très bien ! sur des bancs à droite).

M. Daens. — Vous avez mendié les voix socialistes à Alost!

M. *Vandevelde.* — *Vous avez combattu M. Daens !*

M. Woeste. — Pas au ballottage !... Je me suis toujours occupé des ouvriers, moi.

Voix nombreuses à gauche : Qu'avez-vous fait ?

M. Woeste. — Je ne veux pas me mettre personnellement en cause. Qu'est-ce que M. Daens a fait en matières d'œuvres ?

Vous jetez ici la base de la calomnie sur un homme *comme moi, qui défend la société depuis si longtemps.* (Approbation sur quelques bancs à droite. Vives protestations à gauche.)

L'orateur s'attache à démontrer qu'il avait distingué entre secourus permanents et secourus momentanés et que les salaires sont plus élevés que l'a dit M. Daens. Il accuse M. Daens de faire fi de la vérité. (Cris : A l'ordre !) Il l'appelle constamment ce membre. (Cris : C'est honorable membre ! *Respectez le prêtre ! Respectez la* Chambre !)

M. Daens. — M. Woeste se sert ici, au sujet du bureau de bienfaisance d'Alost, d'un papier de complaisance. (Protestations sur plusieurs bancs à droite.)

M. Woeste. — Voyez donc jusqu'où peut aller un prêtre dévoyé. (Exclamations à gauche. Quelques membres à droite applaudissent. Sur la plupart des bancs de la droite règne une véritable stupeur). Rentrez dans votre conscience, M. Daens! (Rires).

On a dit que M. Daens était un martyr. C'est vrai. Il a martyrisé (sic) ici la vérité. (Rires sur beaucoup de bancs.)

Quelques membres de la droite approuvent.

M. Daens demande la parole. — A demain.

La séance est levée à 4 h. 55. Demain, séance à deux heures.

La démission de M. Casimir-Périer. — Le télégramme annonçant la démission de M. Casimir-Périer a causé la plus grande émotion à Bruxelles. Au premier moment, le public restait incrédule, mais les télégrammes subséquents sont venus lever les doutes.

Cet événement, qui a été connu vers onze heures dans les cafés, faisait l'objet de toutes les conversations.

Les journaux qui avaient suspendu leur tirage à l'arrivée de la nouvelle paraissent tous avec des articles sur la situation et cet entête en lettres énormes : « Démission du président de la République ».

Dans les rues, de grand matin, on s'arrache les journaux.

Le *Petit Bleu*, commentant cette démission, dit que la violente campagne de presse menée contre M. Casimir-Périer lui a inspiré un découragement qu'il avait exprimé dans ces derniers temps.

L'événement est très grave et crée en France une crise plus grosse de conséquences peut-être que toutes celles qui l'ont précédée.

La *Chronicle* s'exprime dans le même sens.

Le *Journal de Bruxelles* dit :

« Quel sera le dénouement de la crise présidentielle : nul ne serait le dire. Le retraite du chef actuel est un événement déroutant toutes les combinaisons. Ce qui est certain, c'est que la crise présidentielle est une des plus graves que la troisième république ait traversée depuis sa fondation. »

M. Woeste et le Pape. — Le *Courrier de Bruxelles* publie la note suivante :

« Dans l'audience accordée récemment à Mgr l'évêque de Bruges, le Saint-Père a exprimé de vifs regrets d'avoir vu combattre à Alost la candidature de M. Woeste. »

Le procès des anarchistes de Liège. — L'audience de mercredi a été consacrée à la suite de l'interrogatoire de Müller, et à celui de Bach. Tout continue à se passer sans incident.

Mouscron. — *Arrestation de deux extradés.* — La gendarmerie de Tourcoing a remis, mardi, à 6 heures du soir, entre les mains des gendarmes de Mouscron, deux extradés de nationalité belge : Victor Claus et Julie Vandeputte, tous deux inculpés d'outr